



DÉCORATION AUTOMNALE

L'équipe du service des Routes et espaces verts a coloré le centre du village à l'arrivée de l'automne.

LE SERVICE SOCIAL DÉMÉNAGE

La nouvelle assistante sociale, Mme Véronique Cruchon, s'est installée dans les nouveaux locaux de la cohésion sociale à la place de l'Eglise 2, situés en face de la mairie, et vous accueille :

- du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
- fermé le vendredi

INFO :

- servicesocial@veyrier.ch
- 022 799 14 50



LES MERCREDIS DE LA PETITE ENFANCE CONTINUENT !

Ainsi, lors du mois de novembre, vous aurez la possibilité de participer à diverses activités adultes-enfants.

- **LE MERCREDI 13 NOVEMBRE**, vous pourrez explorer l'univers ludique «sous la terre». Partez à la découverte du monde souterrain à travers différentes activités partagées avec votre enfant ! Manipulation, jardinage, livres, bricolages et autres découvertes «sous la terre» seront au programme !
Âge requis : 18 mois-6 ans.
- **LE MERCREDI 20 NOVEMBRE**, c'est un espace d'accueil adultes-enfants qui vous est proposé. Un espace d'accueil pour jouer et partager un moment convivial. Retrouvez des jeux, des jouets, des livres, ainsi que du matériel d'éveil. Rencontrez aussi des professionnels afin d'échanger sur le développement de votre enfant.
Âge requis : 0-4 ans.
- **LE MERCREDI 27 NOVEMBRE**, atelier gestion des émotions : ces ateliers permettent aux enfants d'apprendre à mieux se connaître, à se faire confiance et à gérer les émotions. Le programme se base sur la méthode Eline Snel.
Âge requis : 3-6 ans.

D'autres surprises sont à venir pour le mois de décembre !

Les inscriptions sont disponibles sur le site internet de la commune sous la rubrique des Mercredis de la petite enfance.



SORTIE DES AÎNÉS 2024 Croisière et musée Olympique

Cet été 2024 ayant été bercé par les Jeux Olympiques, l'idée d'aller visiter son fameux musée à Lausanne nous est apparue comme une évidence. Que l'on soit passionné de sport ou non, ce lieu regorge d'histoire et de découvertes liées à l'existence de ces jeux sportifs.

Après un accueil café-croissant bien apprécié, c'est en car que nous nous sommes rendus à Ouchy pour profiter d'une croisière de 3h sur notre beau Léman, au rythme du soleil et de l'apéritif qui y a été servi.

De retour au port d'Ouchy, certains sportifs se sont rendus au musée à pied, les autres ont pu bénéficier de l'agréable accompagnement en car.

Une fois arrivés au musée, c'est par un délicieux repas que nous avons continué notre journée, avant de terminer par une visite guidée et un petit moment à flâner dans le très beau parc de la propriété.

Comme à l'accoutumée, une troisième date a été proposée pour partager un moment convivial et gourmand à l'Auberge communale du Grand-Donzel. Toujours bien reçus pour ces événements, nous remercions le gérant de l'Auberge et son personnel.



LE CALENDRIER COMMUNAL 2025, offert par la commune, sera déposé dans toutes les boîtes aux lettres dans le courant du mois de décembre.

Il sera accompagné du flyer regroupant le programme annuel des ramassages spéciaux.

Vous y trouverez toutes les informations importantes sur le tri, le ramassage et la récupération des déchets, ainsi que sur les services communaux.

Ces documents seront imprimés sur du papier recyclé respectant les principes du développement durable. Ils seront également publiés sur le site internet de la commune.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 septembre 2024

Lors de ce premier Conseil municipal de la rentrée, Mme Anne Batardon-Chavaz (Veyrier-Ensemble), présidente du Conseil municipal, souhaite à chacun.e une excellente reprise pour cette dernière ligne droite avant les élections du mois de mars 2025.

Elle ouvre la séance sur les communications du Conseil municipal en faisant part de la réception d'une lettre émanant de Mme Glaus, podologue à Veyrier, dont le cabinet arrive en fin de bail. Mme Glaus remercie d'avance la commune pour l'aide qui lui sera apportée dans la recherche d'un nouveau local. Dans un autre courrier, le comité Festiverbant adresse également ses remerciements à la commune pour sa participation financière à la 25e édition de Rock Compesières.

COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Jean-Marie Martin (Le Centre) Maire, informe l'assemblée des derniers mouvements de personnel au sein de l'administration communale. Au nom de la municipalité, il remercie pour leur engagement les personnes qui quittent leurs fonctions et souhaite la bienvenue à celles qui prennent les leurs. Il relate ensuite les échanges que la commune a eus, depuis le 13 juin dernier, avec le comité référendaire, à savoir l'association Veyrier-Rasses-Marais, au sujet du passage de la ligne de bus 49 à Veyrier. Le comité référendaire a mis en avant des alternatives possibles avec l'utilisation de mini ou midi bus électriques de capacité plus petite. Le Conseil administratif s'est enquis de ces possibilités auprès de l'Office cantonal des transports (OCT). Il recevra le comité référendaire dès la réception d'une réponse de l'OCT.

Pour terminer, M. Martin revient sur plusieurs questions qui ont été soulevées lors du dernier Conseil municipal :

- *À l'occasion de fêtes privées*, il revient aux organisateurs de prévenir les riverains. La commune le reprecisera lorsqu'elle délivrera de nouvelles autorisations et quand elle louera des salles.
- *La sécurité sur le point de déchetterie mobile au Grand-Donzel*. La logistique est la suivante : la sécurisation du parking avec une séparation des flux (utilisateurs du parking et usagers de la déchetterie) matérialisée par deux points de passage distincts et des zones de sortie individuelles, la présence d'un agent de sécurité GPA à l'entrée pour orienter les personnes, une signalisation au sol indiquant l'entrée et la sortie, la mise hors service, dès l'après-midi précédant la journée de ramassage et jusqu'à la fin de celle-ci, des bornes de recharge de véhicules électriques ainsi qu'une présence renforcée d'agents le samedi.
- *L'entretien de la plateforme où se trouve la statue d'André Bucher à l'arrêt de bus «Veyrier douane»* est assuré par la commune qui l'a justement désherbée cet été.

Mme Aline Tagliabue (Veyrier-Ensemble) évoque à son tour l'invasion des moustiques-tigres à Veyrier ; problème loin d'être réglé «malgré les traitements effectués en mai et en juillet sur les sacs d'eau pluviale des routes communales et chemins privés, ainsi que dans les bâtiments communaux». Un nouveau traitement sera réalisé dès le 23 septembre. Celui-ci ne tue pas les moustiques adultes mais les larves, rappelle-t-elle avant d'ajouter qu'une information détaillée figure sur le site internet de la commune et qu'un article est paru dans le journal « Vivez Veyrier » pour indiquer les gestes à adopter. Il est important, par exemple, d'éliminer toute source d'eau stagnante (dans les descentes de cheneaux, soucoupes de pots de fleurs...) pour garantir l'efficacité des traitements

réalisés. Si la présence de moustiques-tigres est constatée, les habitants doivent également le signaler, via le site internet communal, à l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) qui effectue une cartographie des sites infestés. «Il sera nécessaire d'informer la population avec plus de précision en 2025 et faire de la prévention», conclut Aline Tagliabue. M. Christophe Buchwalder (PLR) fait remarquer que sur le domaine public, il existe des endroits où prolifèrent les larves de moustiques-tigres tels que dans les poteaux de signalisation coupés à ras, chemin des Rasses. Il serait utile d'inventorier ces lieux de reproduction. Mme Tagliabue répond qu'une attention toute particulière sera portée à ces endroits et que, l'an prochain, des mesures beaucoup plus fortes seront prises. M. Olivier Duc (PLR) rapporte que les HUG ont refusé le sang de personnes ayant séjourné à Paris lors des Jeux Olympiques où sévissait la dengue (grippe tropicale). Lors de la prochaine séance de l'association des communes genevoises (ACG), il suggère au Conseil administratif de rendre attentives toutes les communes à ce futur problème de santé publique. Il est important qu'elles s'unissent.

Mme Tagliabue enchaîne en apportant une réponse à une précédente suggestion. Après évaluation, des sièges ne seront pas installés en vis-à-vis des bancs devant la clinique de Grand-Salève car leur implantation serait limitée en raison du passage qui doit rester libre pour les pompiers. Il n'est pas non plus souhaitable de favoriser les regroupements qui entraînent des nuisances sonores devant la clinique. Enfin, cela nuirait à l'esthétique du lieu et à la mise en place de tentes lors des diverses manifestations. Côté culture, le chevalet de Grand-Donzel ne sera plus utilisé pour des questions de sécurité. D'autres événements, comme des résidences d'artistes, seront proposés à la place. La Conseillère administrative annonce les prochaines manifestations culturelles communales dont les détails figurent dans les tout-ménages distribués à la population, sur le site Internet communal ou sur les réseaux sociaux. Enfin, dernière communication, la commune a octroyé un don de CHF 1'000 à la Croix-Rouge Suisse en faveur des personnes touchées par un ouragan dans les Caraïbes.

Préserver la santé des chiens à Genève – Pétition

Le mouvement de défense des propriétaires de chiens de Genève a adressé une pétition au Grand Conseil, au Conseil d'État et à plusieurs communes, dont celle de Veyrier, pour que soit supprimée du Règlement d'application de la loi sur les chiens (RChiens) du 27 juillet 2011, «l'interdiction aux chiens de poser les pattes sur les pelouses, jardins et parcs publics, ainsi que sur les zones d'herbe du domaine public (...)». Les Socialistes-Vert.e.s proposent le classement de la pétition, «la pesée de l'intérêt de l'ensemble des usagers de ces espaces devant se faire à l'échelle cantonale pour garantir une cohérence du territoire». Les groupes Le Centre et Veyrier-Ensemble n'entrent pas non plus en matière, considérant qu'il existe à Veyrier de nombreux autres lieux tels que les bords de l'Arve ou les chemins forestiers pour laisser les chiens gambader. Les Vert'Libéraux et Mme Marie-Lourdes Desardouin (indépendante) demandent, pour leur part un renvoi de la pétition au Conseil administratif. M. Buchwalder, au nom du groupe PLR qui partage la même position, souligne que la commune compte parmi les plus grands espaces réservés aux chiens non tenus en laisse. Le RChiens prévoit de les répertorier, ce qui n'est pas fait à Veyrier. Le site internet communal pourrait comporter un onglet «chiens» qui renvoie à une carte indiquant ces lieux. Suite au vote (11 non et 8 oui), la pétition est classée.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF Radiation d'une servitude d'usage du stationnement public au chemin Sur-Rang (parcelle 4578)

En 2008, dans le cadre du réaménagement du chemin Sur-Rang lié à la zone 30 km/h et de la réalisation de places de stationnement publiques, des servitudes d'empiètement sur leurs biens-fonds ont été acceptées par des riverains, notamment par le propriétaire de la parcelle 4578. Deux places ont ainsi été créées à cheval sur son bien-fonds et le domaine public. En 2022, lors de la mise en place du système de macarons, ce dernier a signifié à la commune «qu'il n'était pas acceptable qu'une taxe de stationnement soit perçue sur sa propriété privée, ni qu'il doive acquérir un macaron pour se garer chez lui». Il a donc demandé la radiation de la servitude signée par le Conseil administratif en avril dernier. Or, le Registre Foncier, interprétant l'article de la Loi sur l'administration des communes (LAC) a contrario, a exigé une délibération du Conseil municipal. Celui-ci accepte la radiation de la servitude d'usage du stationnement public sur la parcelle 4578 du chemin Sur-Rang à 17 voix pour et 2 abstentions.

Transfert de la parcelle 4654, place de l'Église 2, du patrimoine financier au patrimoine administratif

Le Conseil municipal a accepté en juin le transfert du bâtiment situé place de l'Église 2, du patrimoine financier au patrimoine administratif. La délibération du jour concerne le périmètre de la parcelle 4654 sur laquelle se trouve ledit bâtiment ainsi qu'un deuxième édifice (celui de l'ex-salle du Tibet). Ce transfert, qui n'a pas d'incidence sur les liquidités, se monte à CHF 152'500 (valeur comptable de la parcelle). La délibération est acceptée à l'unanimité.

Crédit d'étude pour l'aménagement de bandes cyclables et de quais de bus sur le chemin des Marais

Inscrite dans le Plan directeur communal (PDCOM), la réalisation d'aménagements cyclables au chemin des Marais fait partie des objectifs de la législature. Elle s'inscrit dans la démarche, plus large, d'une mise aux normes des quais de bus côté champs, actuellement trop étroits, inadaptés aux personnes à mobilité réduite, non sécurisés et non éclairés. Il s'agit de créer de véritables quais conformes aux normes légales avec de nouvelles portions de trottoirs permettant le marquage de passages piétons. Parallèlement, la vitesse sur le chemin des Marais sera abaissée à 50 km/h. «L'empiètement des aménagements sur la zone agricole et la mise en place de servitudes, voire de cessions, est l'un des points sensibles du projet», précise Aline Tagliabue. Sur certaines longueurs du chemin, il est ainsi envisagé de réduire la dimension du trottoir. En 2023, la commune a mandaté la réalisation d'une étude de faisabilité qui a été validée par l'Office cantonal des transports (OCT). Aujourd'hui, le Conseil administratif demande au Conseil municipal de lui ouvrir un crédit de CHF 200'000 TTC pour l'étude de l'ensemble du projet qui démarrera en 2026/2027. Tous les groupes et Mme Desardouin se réjouissent de sa prochaine réalisation. Certains auraient toutefois préféré une piste cyclable plus sécurisée : «Ce qui n'est pas envisageable au regard de l'emprise sur les terres agricoles», répond Aline Tagliabue. M. Joël Jousson (Veyrier-Ensemble) revient quant à lui, sur la création d'un arrêt de bus supplémentaire évoquée dans le PDCOM ; la distance légale de 300 mètres entre les arrêts de bus existants n'étant actuellement pas respectée. «Cette loi a été déterminante dans le choix du tracé de la ligne 49, relève-t-il. Il serait opportun d'en tenir compte au chemin des Marais». Ce point, approuvé par les autres partis, sera pris en compte par le Conseil administratif. Aussi, à l'unanimité, les groupes votent pour l'ouverture du crédit d'étude susmentionné.

Crédit d'étude relatif au projet de mise en séparatif du collecteur au chemin des Marais

Simultanément aux travaux réalisés au chemin des Marais, il sera effectué la mise en séparatif du collecteur sur le dernier tronçon, du chemin des Bois à la route Antoine-Martin. Une étude sera conduite au préalable pour notamment, analyser le secteur, dimensionner les collecteurs, etc. Un bureau d'ingénieurs sera mandaté. Le coût total, estimé à CHF 3'200'000 HT, est pris en charge par le Fond intercommunal d'assainissement. Le Conseil administratif demande au Conseil municipal de lui ouvrir un crédit de CHF 470'000 pour financer les études relatives à la mise en séparatif de ce collecteur, ainsi que des projets connexes. Demande acceptée à l'unanimité.

Cautionnement emprunt de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées – Les Rasses

Des travaux d'envergure ont été décidés par le Conseil de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées - Les Rasses, suite à l'analyse énergétique du bâtiment et les charges importantes liées à sa vétusté. Ainsi, toutes les fenêtres d'origine des logements seront remplacées, entre autres. Le montant des travaux s'élève à CHF 1'296'000. La fondation dispose d'environ CHF 315'000 de fonds propres et CHF 982'500 feront l'objet d'un emprunt auprès d'une banque. «Dans le cadre d'un cautionnement par la commune, l'établissement bancaire exige que le cautionnement simple représente 120% du montant cautionné (CHF 982'500 x 120%), soit CHF 1'179'000». M. Martin précise : «La fondation dégage un résultat opérationnel positif, ce qui lui permettra de couvrir les charges d'intérêt». Outre cette demande de cautionnement communal de CHF 1'179'000, le Conseil administratif sollicite l'application d'une clause d'urgence, car des acomptes ont déjà été engagés. Le Conseil municipal accepte le cautionnement de la commune sur l'emprunt contracté pour le financement des travaux à 18 voix pour et 1 abstention, ainsi que l'application d'une clause d'urgence à 17 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Crédit complémentaire pour le remplacement de panneaux d'affichage communaux

Le Conseil municipal a voté en mai 2023 un crédit d'investissement de CHF 95'000 pour le remplacement des panneaux d'affichage. Lors de la phase de démolition des socles en béton des anciens panneaux et de la construction des nouveaux, des impondérables ont entraîné des plus-values. Le Conseil administratif demande ce jour un crédit complémentaire de CHF 4'158 afin de couvrir ce surcoût. Le Conseil municipal le lui accorde à l'unanimité.

QUESTIONS ET DIVERS

M. Olivier Duc remercie le Conseil administratif pour la présentation faite sur les prévisions fiscales en commission des finances, sécurité et administration.

Mme Desardouin se dit satisfaite de la gratuité du ramassage des hyper encombrants, mais déçue que cette mesure n'ait pas été mise en place plus tôt. Sur un autre sujet, elle relate que les courts de tennis de Grand-Donzel restant ouverts la nuit, les riverains ont à souffrir de nuisances sonores. M. Martin répond que la mairie se penchera sur la question.

Mme Florianne Maye (Le Centre) fait remarquer qu'il y a de nombreux mégots de cigarettes par terre, près des bancs au parc de la Mouille. Peut-on mettre des poubelles à l'entrée ou des panneaux «interdit de fumer»? questionne-t-elle. M. Martin précise que la loi est particulière sur ce point puisqu'elle indique que l'interdiction de fumer s'arrête à 9 mètres des aires de jeux. La police municipale, qui a déjà été mandatée, vérifiera où se trouvent exactement ces mégots.

M. Jousson annonce à l'assemblée la dissolution de l'Association pour le soutien au plan localisé des Cirses et la création de l'Association de quartier des habitants des Grands Esserts dont il est le président, M. Vincente, le vice-président et M. Florian Barro, le secrétaire. Un article sera publié à ce propos dans le prochain «Vivez Veyrier».

■ Martine Urli



MARCHÉ DE NOËL

DU 13 AU 15 DÉCEMBRE 2024
SALLE COMMUNALE
(INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR)
ROUTE DE VEYRIER 265

Artisanat, restauration, animations, ateliers
pour les enfants et la venue du Père Noël !

Plus d'informations : www.veyrier.ch



MÉRITE DE VEYRIER 2024 ET APÉRITIF COMMUNAL

Le Mérite de Veyrier sera remis à l'occasion de l'apéritif communal qui aura lieu le jeudi 9 janvier 2025.

Nous vous rappelons que les habitants de la commune peuvent proposer le nom d'une personne, d'un groupe de personnes, d'une équipe sportive, d'une société ou d'un groupement qui a fait honneur à la commune de Veyrier ou a rendu d'éminents services à la collectivité.

Les candidatures doivent être adressées par écrit à la mairie, signées et si possible motivées, au plus tard le 4 décembre 2024 avant 12h00. L'enveloppe portera la mention «Mérite de Veyrier» et sera ouverte lors d'une séance réunissant les membres du jury.

1. Mérite 2020, les scouts, le groupe Bonivard
2. Mérite 2021, Corinne Jaquet
3. Mérite 2022, Veyrier Salève Basket Club
4. Mérite 2023, Jean-Denys Duriaux, La Mémoire de Veyrier

plus de 50% du contenu est recyclable



mais que fait ce vieux smartphone



dans ce sac poubelle?

sa place est ici



c'est pourtant facile de pas se tromper



Cet objet contient une batterie au lithium-ion inflammable. Ramenez-le où vous l'avez acheté.

Les communes et l'Etat de Genève

mais que font ces écouteurs cassés



dans ce sac poubelle?

leur place est ici



c'est pourtant facile de pas se tromper



Cet objet contient une batterie au lithium-ion inflammable. Ramenez-le où vous l'avez acheté.

Les communes et l'Etat de Genève

mais que fait cette puff jetable



dans ce sac poubelle?

sa place est ici



c'est pourtant facile de pas se tromper



Cet objet contient une batterie au lithium-ion inflammable. Ramenez-le où vous l'avez acheté.

Les communes et l'Etat de Genève



Séance d'information "énergie"

Sujet : Les nouvelles dispositions de la loi sur l'énergie (LEn)



- **Date : Jeudi 5 décembre 2024**
- **Heure de début : 19h30**
- **Lieu : Salle du Grand Salève**



Les propriétaires de villas et petites PPE sont conviés à une séance d'information organisée par la commune, en partenariat avec les SIG et l'office cantonal de l'énergie (OCEN). La séance sera consacrée aux nouvelles dispositions de la loi sur l'énergie (LEn) et en particulier l'obligation pour les propriétaires de villas de renseigner leur indice de dépense de chaleur (IDC), avant le 30 juin 2025 pour la période de chauffe 2024.



Les sujets suivants seront abordés :

- Les enjeux et obligations afférentes à cette évolution du cadre légal ;
- L'IDC et son mode de calcul ;
- Le nouveau barème de subventions énergétiques ;
- Quelques clés pour améliorer l'efficacité énergétique de votre logement.

La séance se conclura par un moment d'échange, où vous pourrez partager vos préoccupations et poser toutes vos questions sur le sujet.



Grands Esserts



Pers BC + © François Gschwind - Atelier du crépuscule
Image d'illustration (simulation indicative)

Vers une redécouverte de la nuit aux Grands Esserts

Qu'il s'agisse d'éclairer les espaces extérieurs, de sécuriser les déplacements ou de contribuer à l'esthétique de lieux, l'éclairage public en zone périurbaine revêt diverses fonctions. Aux Grands Esserts, l'enjeu a été de trouver le meilleur compromis afin de préserver les habitants, les riverains ainsi que la biodiversité locale des impacts lumineux.

Ainsi, afin de réduire la pollution lumineuse une réflexion a été entreprise à l'échelle du quartier. Le concept développé spécifiquement pour les Grands Esserts privilégie des flux de lumière dirigés vers le bas, des hauteurs de points lumineux à échelle humaine (de 1m à 5.5m), une augmentation des espacements entre les luminaires, des lumières chaudes et ambrées ainsi qu'une programmation adaptée

des horaires d'allumage et d'abaissement d'intensité.

En termes d'installations, deux types de luminaires sont prévus pour offrir des ambiances nocturnes douces et adaptées aux différents besoins et espaces. Le chemin des Beaux-Champs sera balisé en périphérie par des bornes basses et jalonné de lampadaires pour les traversées et parcs à vélos. L'éclairage des cheminements piétons sera privilégié, laissant la chaussée dans une semi-obscurité (en cohérence avec la stratégie cantonale OptimaLux appliquée sur les routes de Veyrier et de Vessy).

L'esplanade Jean-Piaget sera quant à elle ponctuée par des halos lumineux depuis des mâts multi-projecteurs, alternant ainsi des zones éclairées et d'entre-deux.



Plus d'informations et inscription à la newsletter: www.grands-esserts.ch